

Retrouvez-nous sur internet :
www.grace-hollogne.be

GRACE-HOLLOGNE

magazine

2006



[4^{ème} trimestre 2006 • NUMERO 28]

*Joyeuses Fêtes
Bonne Année 2007*



Dans ce numéro, à détacher,
le calendrier des collectes de déchets.



Exercice
de crash aérien



Résultats des élections
communales



Visite d'une délégation
macédonienne



Editorial

Le dimanche 8 octobre, 13.483 électeurs se sont rendus aux urnes afin de procéder au renouvellement du Conseil communal et à l'élection directe du Bourgmestre.

En conséquence, le nouveau Conseil communal (27 sièges) est composé comme suit :

- La liste n° 2 - Ecolo : 9,9 % des voix - 2 sièges ;
- La liste n° 3 - P.S. : 54,9 % des voix - 17 sièges ;
- La liste n° 4 - M.R. : 13,7 % des voix - 3 sièges ;
- La liste n° 5 - C.D.H. : 11,9 % des voix - 3 sièges ;
- La liste n° 14 - R.V.D.B. : 9,6 % des voix - 2 sièges.

Le Parti socialiste renforce, considérablement, sa majorité absolue en gagnant 8,30 % des votes valables ce qui lui permet d'obtenir 3 sièges supplémentaires au sein de la Première Assemblée communale.

Le Conseil communal, installé le 4 décembre, a procédé d'emblée à la désignation des 11 membres du Conseil de l'Action sociale et à l'élection parmi les conseillers communaux, des 12 membres du Conseil de Police qui formeront, avec les 2 Bourgmestres et leurs 4 collègues d'Awans, le Conseil de la zone de police Grâce-Hollogne/Awans.

Le Conseil de l'Action sociale et le Conseil de Police seront installés, respectivement, le 9 janvier et le 1^{er} février 2007. C'est donc à la fin de cette longue procédure que l'ensemble des instances décisionnelles sera mis en place. A partir de ce moment, celles et ceux que vous avez choisis auront la délicate et difficile mission d'assumer tous les défis qui nous attendent et de réagir en fonction de l'évolution des situations sur le terrain.

En ce qui me concerne, je remercie sincèrement ceux et celles qui m'ont accordé ou renouvelé leur confiance, je m'efforcerai évidemment de ne pas les décevoir. A l'aube de ce 5^{ème} mandat communal, le 3^{ème} en qualité de Bourgmestre, je puis vous garantir toute ma disponibilité ainsi que mon attachement indéfectible à notre commune et à sa population. L'équipe que j'ai l'honneur et la responsabilité de diriger et d'animer sera, j'en suis intimement persuadé, à la hauteur de toutes vos attentes.

Pour ce qui est de l'immédiat, je vous propose de respecter la trêve des confiseurs et de profiter intensément de ces moments privilégiés pour nous ressourcer.

C'est en mon nom et au nom de tous les membres du Conseil communal et du C.P.A.S., de tous les membres du personnel communal et du C.P.A.S. que je vous souhaite ainsi qu'à l'ensemble de votre famille une excellente année 2007.

Bonne fêtes à toutes et tous... avec la prudence de rigueur si vous êtes amenés à prendre le volant !

Maurice MOTTARD,
Bourgmestre.

Sommaire

ECONOMIE / VIE ASSOCIATIVE

Comité des commerçants
de Horion-Hozémont

Page 3

INFO

Fonds Social Chauffage
DéTECTEURS de fumée
ADDENDUM

Page 4

SOCIAL

Le Baby-Boum
La Maison Médicale du Berleur

Page 5

INFO

Résultats des élections communales

Pages 6 et 7

EVENEMENT

Voyage d'étude d'une délégation
macédonienne

Page 8

VIE ASSOCIATIVE

REGARD DOGON A.S.B.L.

Page 9

HISTOIRE DE NOS ENTITÉS

Velroux

Page 10

PREVENTION / SECURITE

Exercice de simulation d'un crash
aérien à l'aéroport de Bierset

Page 11

INFRASTRUCTURES

SPORTIVES

La piscine communale de la rue
Forsvache ouverte à nouveau

Page 12

4^{ème} trimestre 2006 · numéro 28 Magazine communal de Grâce-Hollogne

Editeur responsable :

Maurice Mottard (Bourgmestre)
rue de l'Hôtel Communal, 2
4460 Grâce-Hollogne

Conception et réalisation :

A.D.L. Grâce-Hollogne
rue de l'Hôtel Communal, 2
4460 Grâce-Hollogne
Tél. 04 224 53 83 · Fax 04 231 38 10
E-mail : info@grace-hollogne.be

Site : www.grace-hollogne.be

Photos & rédaction : A.D.L. Grâce-Hollogne

Ont collaboré à cette édition :

Doris Davin, Jean-Paul Thyron, Stéphane
Kaspers, Stéphane Napora et Nadine Swinnen

Graphisme : www.mediagrafik.be

Photogravure : DEM s.p.r.l.

Impression : Gérôme s.a.

Dépôt légal n° BD50398

Comité des commerçants de Horion-Hozémont

Un quartier qui renaît de ses cendres grâce à la volonté et au dynamisme des membres d'une association

L'an dernier, vous pouviez lire, dans ce magazine, quelques lignes sur les festivités qui marquaient la fin des travaux d'égouttage des rues de l'Harmonie, de Hozémont et de la Source à Horion-Hozémont, au grand soulagement des commerçants locaux. C'est au départ de cette initiative que le quartier a vu la création d'un comité de commerçants très actif...

Après plus d'une année de patience, durant laquelle ils avaient enregistré une nette baisse de fréquentation de leur établissement respectif, les commerçants avaient invité les habitants à un verre de l'amitié. C'était en septembre 2005. La convivialité qui régnait lors de cette fête a donné l'envie de poursuivre la démarche. C'est ainsi que quelques mois plus tard, un marché de Noël est mis sur pied et remporte un succès qui dépassa toutes les espérances des organisateurs.

Soutenus par l'Administration communale via l'Agence de

Développement local, les commerçants constitués en A.S.B.L. depuis juillet 2006, organisent une brocante, le 3 septembre, dans la rue du Huit-Mai qui remporte également un vif succès malgré une météo mitigée.

Forts de ces diverses réussites, les membres de l'association ont réitéré, les 1^{er}, 2 et 3 décembre derniers, l'expérience du "Marché de Noël". L'activité s'est avérée être beaucoup plus qu'un simple marché de Noël. Les festivités ont débuté le vendredi par un super spectacle au programme très varié et se sont terminées par une animation pour les enfants, le dimanche après-midi avec le théâtre de marionnettes "La Cave".

Développer et promouvoir les activités économiques à Horion-Hozémont

Tels sont les objectifs de l'association et c'est par l'organisation de ce type d'activités qu'ils entendent ramener progressivement le consommateur vers les com-

merces de proximité, ce dont se félicite l'Agence de Développement local de Grâce-Hollogne qui soutient l'association depuis ses débuts.

Les membres actifs sont les commerçants, artisans, entrepreneurs et prestataires de services locaux ainsi que les membres d'autres associations du village : la Société horticole La Pomone et l'Association des parents des écoles libres d'Horion-Hozémont.

Nous les félicitons et leur souhaitons plein succès dans leurs prochaines organisations.

Coordonnées :

COMITE DES COMMERCANTS DE HORION-HOZEMONT A.S.B.L.

Président :

André Gilson

Secrétaire :

Pascale Lejeune (0479.80.34.75)

Siège social :

rue Sart Thiri, 25

4460 Grâce-Hollogne



La brocante de septembre 2006, rue du Huit-Mai



Le Marché de Noël 2006



Ai-je droit au Fonds Social Chauffage ?

Le Fonds Social Chauffage est issu d'une collaboration entre les pouvoirs publics, les C.P.A.S. et le secteur du chauffage. Ce Fonds intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans une situation financière précaire.

Qui a droit à cette intervention financière ?

Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance

- les VIPO (veufs/veuves, invalides, pensionné(e)s, orphelin(e)s);
- les enfants handicapés percevant des allocations familiales majorées;
- les chômeurs de longue durée (>1an) et âgés de plus de 50 ans;
- les bénéficiaires du revenu garanti

- aux personnes âgées;
- les bénéficiaires d'une allocation pour personnes handicapées;
- les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale;
- les bénéficiaires d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 13.246,34 €, majoré de 2.452,25 € par personne à charge.

Catégorie 3 : les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

Comment réclamer cette intervention ?

Si vous pensez avoir droit à l'aide du Fonds Social Chauffage, adressez-vous au Centre Public d'Action Sociale..

Attention, cette réglementation ne vaut que pendant la période de chauffe, c'est-à-dire pour le combustible de chauffage livré entre le 01/09/ 2006 et le 30/04/07.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès du C.P.A.S. de Grâce-Hollogne (tél. : 04.234.05.17)
- sur le site Internet www.fond-schauffage.be
- au n° de tél. gratuit : 0800.90.929.

Détecteurs de fumée

Depuis le 1^{er} juillet 2006, toutes les habitations situées en Région wallonne doivent être équipées de détecteurs de fumée.

Pourquoi cela ?

Détecter c'est sauver ! Plus tôt l'incendie est détecté, plus grandes seront les chances de survie et plus long le temps pour quitter l'habitation. Installer un détecteur de fumée dans votre habitation n'est pas un luxe. De plus, c'est une obligation légale pour tous depuis le 01/07/2006.

Un détecteur de fumée réagit aux fumées d'incendie : l'appareil émet un signal sonore aigu lorsque la concentration de fumée dans l'air dépasse un seuil déterminé. Ces détecteurs fonctionnent sur piles et sont équipés d'un bouton testant leur bon fonctionnement. Ils émettent un signal intermittent lorsque

les piles doivent être remplacées (tous les ans, tous les 2 ans ou tous les 5 ans selon les modèles). *Il est primordial de choisir un détecteur agréé et répondant aux normes de sécurité européennes.*

Où installer des détecteurs ?

Il est obligatoire d'installer au minimum un détecteur par niveau d'habitation. Cependant, il est vivement conseillé d'en installer un dans chacune des pièces suivantes : chambre à coucher, salon, cave, vestibule, hall d'entrée.

Comment installer ces détecteurs ?

L'installation se fait très facilement grâce à des systèmes de fixation fournis. Le détecteur doit être placé, de préférence, au plafond.

En résumé

L'acquisition de ces détecteurs ne coûte

pas cher. Pour à peine quelques euros, vous êtes en règle et surtout, vous protégez votre famille contre le risque d'un incendie mortel.

Vous trouverez des réponses à toutes vos questions sur le site www.Detecteur-de-Fumee.be sur lequel il est également possible d'en commander à prix très intéressants !



ADDENDUM Le Cyber quartier, un nouvel outil indispensable

Coordonnées : Régie des Quartiers A.S.B.L. - Filippo BARILLARO : Médiateur social
Rue des Pruniers, 2 - 4460 Grâce-Hollogne - Tél. 04.234.35.15 - E-mail. filippobarillaro@hotmail.com
Accessible aux adultes le mercredi de 9h à 12h et aux étudiants de 13h à 16h

Une halte-garderie existe dans le quartier du Flot : le Baby-Boum

Ouverte en février 1992 à l'initiative du comité de la Ligue des Familles (Espace Relais Familles), c'est aussi un lieu d'accueil et de rencontre.

Les mamans ou les papas qui ne travaillent pas peuvent soit y déposer leurs enfants de 0 à 3 ans soit y passer un moment avec eux. C'est un encadrement très pratique pour les parents qui doivent se déplacer pour quelque raison que ce soit (aller chez le dentiste ou le docteur, éventuellement faire des courses).

La Commune a mis à disposition des locaux fonctionnels et agréables où se tiennent également les consultations ONE des nourrissons. Ce sympathique endroit recèle beaucoup de jouets pour nos petites têtes blondes (il y a même un toboggan !).

Encadrée par une équipe de 4 bénévoles, la garderie est ouverte tous les mardis de 9 à 12 h, sauf

congés scolaires, et a une capacité d'accueil maximale de 8 à 10 enfants.

D'autres services y sont aussi proposés :

- un espace Relais Familles où toutes les familles peuvent venir demander des renseignements ;
- un échange de matériel de seconde main, par la mise en contact des familles ;
- l'heure du conte, par une conteuse professionnelle.

En projet : la restauration d'une bibliothèque avec prêts de livres. Les 4 bénévoles dynamiques sont : Michèle Wittorski-Bernard, Christine Dielie, Marie-France Caubriere et Marie-Claire Steffens.



Les gentilles animatrices



Un espace clair et agréable

Coordonnées :

dans les locaux de l'ONE, cité du Flot, rue du Progrès, 2/1 à Grâce-Hollogne.

Contact : Michèle Bernard au 04.233.31.98 ou Baby-Boum au 04.263.12.49

Une nouvelle vie pour la Maison Médicale du Berleur : nouveau lieu, nouveau nom...



Le nouveau siège de la Maison médicale : cette vaste demeure était la maison de Mathieu Balthasar Joseph de Lexhy, 1^{er} Bourgmestre à la constitution de la Commune de Grâce, en 1848. D'ailleurs, faute d'hôtel de ville, les premiers Conseils communaux ont eu lieu à son domicile... Mais ce qui nous interpelle le plus c'est la profession de Mathieu de Lexhy : il s'agissait d'un médecin ! La nouvelle affectation de l'habitation est donc particulièrement appropriée.

Depuis quelques mois, le centre médical qui était implanté rue Paul Janson a investi des locaux plus spacieux, rue Mathieu de Lexhy. Quittant le cœur du Berleur, la maison devait aussi porter une appellation de circonstance, ainsi, elle se nomme dorénavant "Maison médicale Aquarelle" terme choisi par référence aux couleurs, en raison de la multi culturalité que l'on y trouve.

Pour information, la maison médicale est un centre qui regroupe des médecins généralistes, des infirmiers et des kinésithérapeutes. Le patient qui souhaite une ou plusieurs consultations doit préalablement s'y inscrire et effectuer le paiement via une mutualité.

Coordonnées :

MAISON MEDICALE AQUARELLE A.S.B.L.
Rue Mathieu de Lexhy, 170
4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 04.234.22.44
E-mail : mmberleur@hotmail.com

le nouveau Conseil

Après la validation des élections communales par le Collège provincial, le 9 novembre dernier, nos conseillers ont prêté serment, le 4 décembre, lors de la séance d'installation du Conseil communal. Le nouveau Collège communal s'est quant à lui réuni pour la première fois le lendemain pour, notamment, se répartir les différentes tâches et fonctions, sachant que toutes les décisions restent collégiales.

Le Conseil communal

Nous avons le plaisir de vous présenter par groupe politique, les 27 élus qui siègeront au Conseil durant les six prochaines années.

Liste n° 2 - Ecolo : 2 conseillers

1. Silvana CAROTA
2. Salvatore FALCONE

Liste n° 3 - P.S. : 17 conseillers

1. Maurice MOTTARD
2. Angela QUARANTA
3. Gaston VALLEE
4. Joseph VOETS
5. Marianne MAES
6. Jean-Luc REMONT
7. Deborah COLOMBINI
8. Luc GROOTEN
9. Marc LEDOUBLE
10. Daniel PARENT
11. Remo IACOVIDONATO
12. Paul MARTIN-MOTTART
13. Eric LONGREE
14. Eliane MATTIVI-BERTRAND
15. Maurice DEMOLIN
16. Daniel GIELEN
17. Désirée VELAZQUEZ-ITALIANI

Liste n° 4 - M.R. : 3 conseillers

1. Bernadette ANDRIANNE
2. Robert DUBOIS
3. Sébastien BLAVIER

Liste n° 5 - C.D.H. : 3 conseillers

1. Vincianne PIRMOLIN
2. Philippe de GRADY de HORION
3. Agnès PREUD'HOMME-CALANDE

Liste n° 14 - R.V.D.B. : 2 conseillers

1. Francis ALBERT
2. Vincent LABILE (1^{er} suppléant en lieu et place de Lambertine GILLET-VAN DER BIEST, 1^{ère} élue de la liste qui a décidé de ne pas siéger)

Le Collège communal

Lors de la séance d'installation, les conseillers ont adopté le Pacte de majorité dans lequel figurent le bourgmestre, les 6 échevins et le président du Conseil de l'Action sociale pressenti.

Bourgmestre : Maurice MOTTARD

Ses attributions :

- la police et la sécurité
- la coordination des services
- le budget
- les relations extérieures
- le développement économique

1^{er} échevin : Joseph VOETS

Ses attributions :

- les sports et les infrastructures sportives
- les travaux de voiries du Plan triennal

2^e échevin : Angela QUARANTA

Ses attributions :

- la Population, l'État civil et les sépultures
- la Citoyenneté
- les relations avec les quartiers et les indépendants (commerces - artisanat)
- la gestion du personnel

3^e échevin : Gaston VALLEE

Ses attributions :

- le patrimoine
- les économies d'énergie
- l'entretien des voiries

4^e échevin : Marianne MAES

Ses attributions :

- l'instruction publique
- la culture et la jeunesse

5^e échevin : Paule MARTIN-MOTTART

Ses attributions :

- les affaires sociales
- les relations avec le C.P.A.S. et l'O.N.E.
- la petite enfance

le Conseil communal



Résultats des élections communales du 8 octobre 2006 : Aujourd'hui, le nouveau Collège...

6^e échevin : Daniel PARENT

Ses attributions :

- l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- l'environnement et la propreté
- le logement
- les finances

Président du Conseil de l'Action sociale : Marc LEDOUBLE

Ses attributions :

- la gestion du C.P.A.S.
- l'informatique, la modernisation des services et la simplification administrative.

Le Conseil de l'Action Sociale

Les 11 conseillers de l'Action Sociale ont également été désignés, le 4 décembre, selon la représentation proportionnelle des groupes politiques du Conseil communal.

Liste n° 2 - Ecolo : 1 conseiller

Jasmine BECKERS

Liste n° 3 - P.S. : 7 conseillers

Michel SIMON

Claude FOX

Marc LEDOUBLE

Micheline VERDIN

Carmela LO PRESTI

Valérie CHWIST

Jean-Claude CUYLLE

Liste n° 4 - M.R. : 1 conseiller

Véronique COLLART

Liste n° 5 - C.D.H. : 1 conseiller

Jean-Guy NOEL

Liste n° 14 - R.V.D.B. : 1 conseiller

Haline NAKLICKI

Le Conseil de Police

Les 12 conseillers de police ont été désignés parmi et par les conseillers communaux, le 4 décembre à l'issue d'un scrutin, chaque conseiller communal disposant de huit voix.

Liste n° 2 - Ecolo : 1 conseiller

Silvana CAROTA

Liste n° 3 - P.S. : 8 conseillers

Maurice DEMOLIN

Daniel GIELEN

Remo IACOVODONATO

Eric LONGREE

Eliane MATTIVI-BERTRAND

Paul MARTIN-MOTTART

Angela QUARANTA

Joseph VOETS

Liste n° 4 - M.R. : 2 conseillers

Bernadette ANDRIANNE

Robert DUBOIS

Liste n° 5 - C.D.H. : 1 conseiller

Vincianne PIRMOLIN

Notre Bourgmestre, membre de droit et ces 12 conseillers désignés forment avec leurs 5 collègues d'Awans, le Conseil de la zone de police Grâce-Hollogne/Awans.

Sincères félicitations à tous ces heureux élus, mais surtout : un bon travail !



le Collège communal





Voyage d'étude

d'une délégation macédonienne

Notre entité a reçu les Bourgmestres et les responsables du développement économique de quatre communes de Macédoine, les 12 et 13 septembre 2006.

C'est par des contacts entre la commune de Grâce-Hollogne et l'organisation non gouvernementale *Balkanactie* d'Anvers qu'une telle initiative a pu voir le jour. L'ONG, à vocation humanitaire, travaille depuis le début des années 90 dans la région des Balkans.

Le but de cette visite en Belgique (de quelques communes flamandes et d'une wallonne, la nôtre) était

d'étudier le fonctionnement de nos institutions dans le cadre du développement local et de la construction du processus de décentralisation des pouvoirs dans ce petit pays de l'ex-Yougoslavie. Ces échanges étaient destinés à expliquer les compétences et les responsabilités des communes belges, leurs priorités locales, la manière dont elles s'organisent elles-mêmes, leur mode de financement, de subsidiation, etc...

Les municipalités macédoniennes représentées étaient celles de Debar, Stip, Centar Zupa et Kriva Palanka. Le chef du département du développement à Skopje, la capitale, était aussi présent, de même que des responsables de *Balkanactie*.

Après l'accueil à la Mairie de Hollogne, où une petite réception était organisée, une séance de travail avec présentation audio-visuelle (en anglais !) du Gouvernement belge et de notre commune a eu lieu. Ont suivi un souper au restaurant de l'aéroport et une visite guidée de *Liege Airport*.

Le lendemain, la délégation a été amenée à découvrir la ville de Liège en un rapide tour en autocar. La Citadelle, le centre ville avec la place St Lambert et le Palais des Princes Evêques, la Cathédrale St Paul, l'Université place du XX Août et la nouvelle gare des Guillemins en construction.

De retour à Grâce-Hollogne, les Macédoniens ont pu visiter les sites de notre parc d'activités économiques et de *Liege Logistics*.

Ensuite, tout ce monde est revenu dans la salle du Conseil communal pour un déjeuner de travail suivi d'un débat instructif de questions/réponses. Après le traditionnel échange de souvenirs, nul doute que nos visiteurs repartirent avec la satisfaction d'avoir dans leurs bagages beaucoup d'informations, d'adresses utiles et une bonne dose de motivation pour élaborer des projets d'avenir encourageants dans leur pays.



Accueil à l'aéroport



Séance de travail en la salle du Conseil



La Macédoine, *Balkanactie* et Grâce-Hollogne

Regard Dogon a.s.b.l.

Quand des rêves se réalisent...



Abdina Eric Togo

Voici près de 15 ans que Jean-Marie Lheureux, grâce à son association, vient en aide à deux écoles du Mali. Plus que d'envoyer simplement de l'argent ou du matériel, il travaille en bonne intelligence et participe véritablement au développement social et économique local.

Lorsqu'il fait son premier voyage en Afrique, notre sculpteur hozémontois, admiratif de l'art Dogon, est arrivé aux frontières du Pays Dogon sans pouvoir y pénétrer. Il ne restera pas sur cette frustration et un enchaînement de découvertes et de rencontres vont lui permettre de matérialiser ses rêves. Ce sont les écoles de Pelou, petit village isolé et de Tendely, sur la route du Burkina-Faso qui reçoivent une aide régulière de l'association. Le matériel n'y est pas envoyé car généralement, il est détourné ou mal utilisé. La solution adoptée, c'est le versement de l'argent récolté sur un compte, géré par le contact et homme de confiance local, Monsieur Togo qui transmet les comptes et factures à l'association. En effet, nous explique Jean-Marie Lheureux : *Il est inutile de donner des ordinateurs s'il n'y a pas d'électricité pour les faire fonctionner ! La priorité est donnée à l'essentiel.*



les écoles de Tendely et de Pelou

Et en effet, la force de Monsieur Lheureux est sa connaissance approfondie du terrain qui lui permet de cerner les besoins réels.

Régulièrement, il se rend personnellement - et toujours à ses frais - dans les deux villages, ce qui lui donne l'occasion de se rendre compte de ce qui est réalisé grâce à l'aide apportée. Ainsi, Regard Dogon permet chaque année l'achat de matériel scolaire, le réapprovisionnement d'une petite pharmacie, ainsi que, plus ponctuellement, la construction de murs de sécurisation, l'accès à l'eau, la plantation d'arbres, etc. Aujourd'hui, le rayon d'intervention s'est largement étendu. L'association participe au développement économique local en soutenant des projets tels que l'installation de pompes, l'acquisition de moulins à arachides, etc. Monsieur Lheureux explique que c'est la sélection des projets à soutenir qui est le plus difficile. Il se doit effectivement de rester vigilant à ne pas créer de dépendance. L'association n'est là que pour donner le petit coup de pouce qui aidera au démarrage de l'activité ! Un système de micro crédit rentrera dans ses nouveaux objectifs.

"Y'a pas de problème"... La tâche la plus ardue pour les membres de l'association, c'est de récolter des fonds car même s'il n'y a pas de frais de fonctionnement (les voyages par exemple ne sont pas pris en charge par l'association), il n'y a pas de rentrée constante. La plupart provient des recettes engendrées par l'organisation d'activités (soirées, expositions, etc.). L'association est en recherche de mécènes réguliers.

Abdina Eric Togo

En septembre et octobre 2006, Jean-Marie Lheureux et son épouse, Sonia, ont invité et hébergé Eric, gérant de l'hôtel à Bandiagara, capitale du Pays Dogon où ils logent lorsqu'ils se rendent au Mali. Eric, âgé de 27 ans, papa d'un petit garçon d'un peu plus d'un an, gère avec la famille une infrastructure de 24 chambres avec salle de réunion, restauration, bar et camping. Le Mali est une nouvelle destination privilégiée des touristes et la concurrence s'installe. Eric est donc confronté à la nécessité de se développer et d'évoluer en fonction de la demande touristique. Pour y faire face, Eric est venu suivre 3 cycles de formation hôtelière accélérés (restauration, réception, gestion, boulangerie et hygiène). Il est reparti le 12 novembre dernier avec un sérieux bagage qu'il devra adapter à son pays et progressivement imposer dans son établissement. Bonne chance...

Coordonnées :

PAYS DOGON A.S.B.L.

Président : Jean-Marie Lheureux

Place du Doyenné, 4

4460 Grâce-Hollogne

Tél. : 04.250.20.28

Vos dons : 340-0849635-50



Abdina Eric Togo

Velroux

Dans les prochains numéros de votre magazine, vous aurez le loisir de découvrir un bref historique de chacune des anciennes entités qui constituent notre commune.

Grâce-Hollogne est en effet né de deux fusions. La première, en 1971, réunit Grâce-Berleur et Hollogne-aux-Pierres. La seconde, en 1977 y intègre Bierset, Horion-Hozémont, Velroux et la partie Crotteux de Mons-Lez-Liège. Nous commencerons par Velroux où les traces de l'occupation humaine remontent à la préhistoire...

Les premières traces de la présence de l'homme à Velroux remontent au Néolithique ancien (5500 à 4800 avant J.-C.). Cette civilisation est appelée rubanée ("omaliennne" dans nos régions). Les deux derniers millénaires avant Jésus-Christ, période dénommée protohistoire ou âges des métaux, ont également laissé des traces de peuplement à travers de nombreuses fosses détritiques, situées au sud du village.

Durant les premiers siècles de notre ère, les Romains se sont établis dans une villa au lieu-dit "La Halette", fouillée en 1958 par l'abbé Debouxhtay, à nouveau mise à jour, en 2004, lors des travaux d'aménagements des parkings à avion de la zone nord de l'aéroport et fouillée par les archéologues de l'a.s.b.l. "Les chercheurs de la Wallonie". Il est probable que l'occupation romaine soit l'origine du nom de l'entité : Velroux est cité pour la 1^{ère} fois en 1136 sous le nom de "Vellerouz", un dérivé du latin villarolium signifiant "petite ferme".

Au moyen âge et à l'époque moderne, Velroux est une seigneurie qui relève de la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye. Les seigneurs résident dans une tour fortifiée, construite sur une motte encore visible dans une prairie, non loin de l'église. Le village et le château sont brûlés, en 1328, par les Liégeois et les Awans, après la bataille de Nierbonne (Huy). Le premier seigneur connu est Renier le Vieux fils, fils de Bauduin de Bierset, qui vivait

au XIII^e siècle. La seigneurie passe ensuite dans les familles d'Oreye, de Nandrin (1430), de van den Broecke (1439), puis à nouveau aux Nandrin. Au XV^e siècle, le domaine est acquis par André de Wihogne. Des de Wihogne, il passe à André d'Ans (bourgmestre de Liège). Raes d'Ans meurt sans héritier en 1685 et lègue la seigneurie à Jean-Ernest et Erasme de Surllet, chanoines de Liège. Ceux-ci la laissent à leur tour à leur frère Jacques-Ignace, puis à sa fille, Agnès (1714), femme de Charles-Antoine Liedekerke. Velroux reste dans leur descendance jusqu'à la Révolution.

Velroux, située aux portes de la Hesbaye liégeoise, comportait pas moins de 15 grosses fermes. Au début du XX^e siècle, c'était un village d'ouvriers mineurs, ainsi qu'en témoignent encore les petites habitations. On y trouvait d'ailleurs tous les commerces et artisans depuis la coopérative jusqu'à la fabrique de beurre, de même qu'un juge et un avocat. C'est en 1977, lors de la fusion obligatoire, que la commune de Velroux est intégrée à la commune de Grâce-Hollogne. Son histoire récente est étroitement liée à celle de l'Aéroport de Bierset...

Sources : série d'articles de l'Abbé Jean DEBOUXHTAY publiés dans *La Gazette de la Hesbaye liégeoise*, 1960-1962



D'abord chapelle dépendant de Fexhe-le-Haut-Clocher, l'église de Velroux est érigée en paroisse, en 1270, sous le vocable de Saint-André. Elle était à la collation de l'abbé de Saint-Laurent, à Liège. L'édifice, qui a subi d'importantes réparations en 1886, possède encore sa tour fortifiée du XI^e siècle, érigée en moellons de grès et de calcaire.



La motte castrale, visible depuis la rue du Village, est un témoin, d'autant plus exceptionnel que rare dans nos régions du passé médiéval de Velroux. En 1940, les souterrains ont servi de cachette pour les objets que des villageois voulaient soustraire aux réquisitions de l'Occupant.

Nous adressons tous nos remerciements aux membres de la Commission historique de Grâce-Hollogne, en particulier à Messieurs Jean Grimberieux et Philippe Gémis, pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'à Madame Eliane Mattivi.





Le commandant
Philippe Dumonceaux

Exercice de simulation d'un crash aérien à l'aéroport de Bierset

Ce test "grandeur nature" permet d'évaluer la qualité du service de chaque intervenant et de valider les procédures mises en place au travers du plan d'urgence.

Le 27 avril 2006, un Boeing 737 vient de rater son atterrissage et a quitté la piste. C'est l'accident ! Très vite un incendie se déclare dans l'avion. Celui-ci transporte 147 passagers et 2 membres d'équipage. Le bilan est lourd : 31 morts, 24 blessés graves et 60 blessés légers. Seules 34 personnes sont indemnes, mais sous le choc.

La réaction est immédiate, le plan d'urgence est déclenché : des cellules de crise se mettent en place et les services de secours de l'aéroport interviennent rapidement.

5 disciplines sont concernées : service incendie (pompiers), médical (ambulances/médecins), polices, protection civile/armée (renfort logistique) et communication.

Sur les aéroports wallons, c'est le MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) qui assure le rôle d'autorité aéroportuaire. La coordination de tous les services d'inter-

vention sur un accident est assurée par un président qui dirige une cellule de crise. A l'aéroport de Liège, il s'agit du commandant Philippe Dumonceaux.

Sur le terrain, un poste médical avancé est mis en place et tous les passagers y sont dirigés et pris en charge. Après évaluation de leur état, ils sont orientés vers les établissements hospitaliers ou les services adéquats. A *Liege Airport*, l'incendie est maîtrisé. Les agents de la surveillance aéroportuaire (MET) assurent la sécurisation du site en collaboration avec la Police fédérale. En fin de journée, l'aéroport peut être ouvert à nouveau... Fin de l'exercice !

Tout ceci n'était, en effet, qu'un grand exercice et les 220 figurants, ambulanciers, services incendie, observateurs et autres participants au *crash test* peuvent rentrer chez eux.



C'est l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) qui recommande l'organisation d'un tel exercice tous les 2 ans. La préparation de cet événement est relativement lourde pour le gestionnaire de l'aéroport ; de nombreuses réunions sont menées préalablement par le MET avec les représentants de chaque discipline concernée. A la fin de chaque exercice, un débriefing est réalisé pour évaluer l'impact d'un tel test. Des mesures correctives au plan d'urgence sont ensuite prises pour qu'un accident éventuel ait des conséquences aussi minimales que possible.



La piscine communale de la rue Forsvache est réouverte

Complètement rénovée après quinze mois de travaux, nous découvrons une magnifique infrastructure futuriste, toute tournée vers le pratique et la fonctionnalité.



Ce chantier a commencé le 1^{er} août 2005. De par la structure même du bâtiment (métallique et enrobée de béton), il a fallu démolir et reconstruire. On a dû revoir le plan des fondations de l'extension car le terrain était peu approprié (rappelons que la piscine a été construite il y a +/- 60 ans).

Trois lots ont été adjugés à différentes sociétés (Ibens, Henkens et Collignon).

Des vestiaires individuels et collectifs ont été construits. Les sanitaires ainsi que leur accessibilité ont tous été reconstruits et une attention particulière a été apportée aux personnes à mobilité réduite.

L'entièreté du système de chauffage et d'épuration des eaux a été refait ; un appareillage de récupération de chaleur ainsi qu'un système de limitation de l'évaporation des eaux ont été mis en place. Toute la toiture a

été revue et remplacée par une nouvelle en lamellé-collé avec des panneaux-sandwichs au dessus. L'ancienne couverture de façade a été enlevée et remplacée par un bardage métallique du plus bel effet.

Les usagers des bassins de natation vont trouver des sanitaires H/F dès l'entrée, des cabines collectives ou individuelles nettement plus appropriées, des douches confortables, des appareils sèche-cheveux gratuits en nombre suffisants, etc. Un *liner* (membrane de revêtement) a été placé sur le revêtement du grand bassin pour lui garantir une très bonne étanchéité. La pataugéoire a été complètement repeinte en peinture Epoxy. Un "pédiluve" (pour la désinfection des pieds) a également été prévu.

Les coûts de ces travaux se sont élevés à 2.300.000 €, subsidiés à

75 % par la Région wallonne. Des aides financières complémentaires seront apportées par la Région et l'ALG dans le cadre des différents aménagements relatifs aux économies d'énergie. En effet, cet aspect a été une des grandes priorités des études réalisées pour ce projet ambitieux.

Les horaires restent les mêmes. Pour rappel, la piscine est ouverte du mardi au dimanche.

Bonne natation à tous !

Renseignements : Piscine couverte de Hologne

Rue Forsvache, 38
4460 Grâce-Hologne
Tél. : 04.233.97.68

Service des sports

Nicolas Santino (0496.78.60.77) et
Claudy Dardenne (0475.69.83.51)
Tél. : 04.231.48.86

E-mail : sports@grace-hologne.be